

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025 - Session ordinaire

Le vingt quatre novembre deux mil vingt cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Candé sur Beuvron dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Candé sur Beuvron, sous la présidence de Stéphane Ledoux, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

dont pouvoir : 2

Présents : Stéphane Ledoux, Serge Chollet, Nathalie Chavigny, Pierre Lecointre, Stéphanie Vasseur Staub, Alex Goujon, Véronique Habert, Christophe Crosnier, Brigitte Tévenot, Vincent Condé, Fanny Rivierre

Absents excusés : Audrey Arcourt, Pierre Beaussier a donné pouvoir à Vincent Condé, David Barré, Jennifer Allory a donné pouvoir à Stéphanie Vasseur Staub

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Secrétaire de Séance : Alex Goujon

ORDRE DU JOUR

* TRAVAUX DE VOIRIE - ROUTE DE PONTLEVOY

* BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1

* ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - ÉDITION D'ÉTIQUETTES ET MISE À DISPOSITION DE SALLE

* INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

* VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DETR / DSIL

* AFFAIRES DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE - ROUTE DE PONTLEVOY

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de l'élaboration du budget de faire des travaux de réfection de voirie sur la route de Pontlevoy et expose que les travaux ont fait l'objet d'une consultation à laquelle les entreprises Eurovia Centre Loire, Vernat TP, FFFFF, Sarl Barbosa, Colas Centre Ouest, Sarl Lefevre, SAS Travaux Publics des Pays de Loire, Géosport Paysages et Clôtures, Doubletrade, Eiffage Route et BSTP ont répondu, et que la Commission d'Appel d'Offres a examiné les propositions.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, décide à 13 voix pour, de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant total HT de 99694,00 € HT, et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires dont le marché de travaux.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide d'apporter des modifications au budget communal pour prendre en compte l'amortissement de l'écriture au compte 2804413 :

FONCTIONNEMENT

CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	OBJET	MONTANT
	BP	1 845 650,21		BP	1 845 650,21
042 / 6811	Dotation aux amortissements et aux pro	210,08			
023	Virement en investissement	-210,08			
		1 845 650,21			1 845 650,21

INVESTISSEMENT

CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT	CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT
		BP	1 237 043,29			BP	1 237 043,29
				021	OPFI	Virement du fonctionnement	-210,08
				040 / 2804413	OPFI	OP - Projets d'infrastructures	210,08
			1 237 043,29				1 237 043,29

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide d'apporter des modifications au budget communal :

FONCTIONNEMENT															
CPTE		OBJET		MONTANT		CPTE		OBJET		MONTANT					
61521		BP		1 845 650,21				BP		1 845 650,21					
023		Terrains(-) Pont + Voirie + EP + École		-27 160,00											
		Virement en investissement		27 160,00											
				1 845 650,21						1 845 650,21					
INVESTISSEMENT															
CPTE		PROG.		OBJET		MONTANT		CPTE		PROG.		OBJET		MONTANT	
2188		0115		BP		1 237 043,29						BP		1 237 043,29	
				Éclairage classes		7 000,00		021		OPFI		travaux		27 160,00	
2135		'0401		Pont de Madon		5 160,00									
2315		'0401		Voirie route de Pontlevoy		10 000,00									
2315		'403		Éclairage public		5 000,00									
						1 264 203,29								1 264 203,29	

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique que le montant de l'indemnité pour l'année 2025 est inchangé.

Le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour, de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales à 253,24 € pour l'année 2025.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - ÉDITION D'ÉTIQUETTES ET MISE À DISPOSITION DE SALLES

Dans le cadre des élections municipales de 2026, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide :

- de facturer l'édition d'étiquettes des électeurs, demandées par les candidats aux élections, au prix de 40 € TTC pour le lot
- de mettre à disposition, à titre gratuit pour les candidats aux élections, sous réserve de disponibilité :
 - la salle située au 2^{ème} étage de la Maison des Associations, pour les réunions « en interne »
 - la salle polyvalente pour les réunions publiques.

PROJET : VIDÉOPROTECTION - ADHÉSION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune et que la commune doit adhérer au Syndicat Départemental de Vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour,

- décide d'adhérer au Syndicat Départemental de Vidéoprotection,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - D.E.T.R. 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

PROJET : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune, que les travaux pour un montant hors taxes estimé à 211 492,65 € HT pourraient faire l'objet d'une prise en compte au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour,

- adopte le projet et le plan de financement,
- décide d'adhérer Syndicat Départemental de Vidéoprotection, afin d'obtenir une subvention bonifiée et des prix intéressants,
- décide que l'opération sera réalisée sur l'année 2026,
- décide de solliciter de Monsieur le Préfet de Loir et Cher, l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2026, sur un montant HT de 211 492,65 € en précisant que le financement de cette opération se fera et sur les fonds propres de la commune,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

Fin de séance : 20 H 20